

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **25 juin 2012**

Délibération n° 2012-3083

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : GIVORS

objet : Mise aux normes d'un ponton flottant et d'une passerelle - Convention de participation financière avec la Compagnie nationale du Rhône (CNR)

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Monsieur Plazzi

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 15 juin 2012

Secrétaire élu : Madame Emeline Baume

Compte-rendu affiché le : mercredi 27 juin 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Fournel, Galliano, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Mmes Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), Vullien (pouvoir à M. Bousson), Pédrini (pouvoir à M. Llung), Besson (pouvoir à M. Touleron), M. Charles (pouvoir à M. Buna), Mme Peytavin, M. Augoyard (pouvoir à M. Geourjon), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Plazzi), MM. Coulon (pouvoir à M. Deschamps), Ferraro (pouvoir à Mme Dubos), Forissier (pouvoir à M. Buffet), Gentilini (pouvoir à M. Terrot), Mmes Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Goux), Laval (pouvoir à M. Barret), Palleja, Pesson (pouvoir à M. Lebuhotel), M. Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Muet), M. Vergiat (pouvoir à M. Grivel), Mme Yérmian (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : MM. Giordano, Réale, Turcas, Vaté, Vurpas.

Séance publique du 25 juin 2012**Délibération n° 2012-3083**

commission principale : finances, institutions et ressources

commune (s) : Givors

objet : **Mise aux normes d'un ponton flottant et d'une passerelle - Convention de participation financière avec la Compagnie nationale du Rhône (CNR)**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 juin 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Compagnie nationale du Rhône (CNR), dans le cadre de ses obligations de concessionnaire, doit procéder à des opérations de dragage sur des périmètres définis.

Pour faciliter ces opérations techniques, la Direction régionale de Vienne de la CNR a financé un ponton d'amarrage sur la Chute de Vaugris, Commune de Givors, promenade Maurice Thorez.

Afin de répondre à l'augmentation des activités de plaisance, la Communauté urbaine de Lyon qui exerce la compétence haltes fluviales depuis le 1er janvier 2010 a sollicité la CNR pour disposer de l'ouvrage d'accostage.

En réunion du 14 décembre 2011 entre le directeur régional de la CNR, la directrice de la Maison du Rhône, la responsable de l'Office de tourisme du Grand Lyon, la directrice déléguée au développement durable et le responsable de l'unité maintenance espaces extérieurs de la direction de la logistique et des bâtiments de la Communauté urbaine, il a été convenu que la Communauté urbaine disposerait, dans le cadre d'une autorisation d'occupation du domaine concédé, de la mise à disposition du ponton.

L'utilisation de cet ouvrage par le public appelant une mise aux normes, la présente convention acte de la répartition du financement des travaux de mise en conformité entre la Communauté urbaine et la CNR.

La CNR, assurant la maîtrise d'ouvrage, s'acquittera du montant total du coût des travaux. Celui-ci est estimé à 18 000 €. La participation financière de la Communauté urbaine s'élèvera à 50 % du montant total des travaux. La CNR se fera rembourser par la Communauté urbaine sur présentation d'une facture à l'issue des travaux prévus en 2012.

A l'issue de ces opérations, une remise d'ouvrage devra intervenir au profit de la Communauté urbaine.

Cette convention est conclue jusqu'à la réception par la CNR du montant de participation de la Communauté urbaine ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

- a) - la participation financière de la Communauté urbaine de Lyon à hauteur de 50 % du montant total des travaux de mise aux normes d'un ponton flottant et d'une passerelle situés à Givors,
- b) - la mise à disposition du ponton par la Compagnie nationale du Rhône (CNR),
- c) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et la Compagnie nationale du Rhône.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Les dépenses et recettes correspondantes seront imputées sur les crédits ouverts au budget principal - exercice 2012 - opération n° OP13O2290 - compte 658 - fonction 831.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 27 juin 2012.